



L'Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax : E-mail :@.....

Activité :

Code APE : N° de gestion RM :

Le Participant

Mme Mlle MR Nom : Prénom :

Date de naissance : ... / ... / Adresse :

Code postal : Ville :

Chef d'entreprise Conjoint collaborateur ou associé

Auxiliaire familial non salarié Salarié : fonction

Autre statut : lequel

Formations

Intitulé : Dates

Intitulé : Dates

Intitulé : Dates

Réservation et Règlement

Chèque de caution de 150 € pour les bénéficiaires du Conseil de la Formation Occitanie: Artisan et/ou conjoints collaborateurs et/ou auxiliaires familiaux.

Règlement de l'entreprise

Règlement par l'OPCA (merci de nous faire parvenir l'accord de prise en charge signé).

Cachet et Signature du Chef d'Entreprise

Bulletin à retourner
par mail : e.gomez@cm-ariège.fr ou
l.naudy@cm-ariège.fr

Par courrier :
Chambre de métiers et de l'Artisanat de
l'Ariège
2 rue Jean Moulin -Labarre
09001FOIX CEDEX
par fax : 05 61 02 68 04



Pour toutes informations ou
inscriptions :
Elodie Coiffier Gomez et
Laure Naudy sont
à votre disposition :
05 .34.09.88.06
05.34.09.88.00

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de Formation et aux services annexes.

Les actions de formation peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice d'un groupe de personnels d'une même entreprise, constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation «intra-entreprise»,
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, généralement dans nos locaux : formation «inter-entreprise»,
- soit selon des formules mixtes avec des séquences en formation collective et du suivi individuel en entreprise : formations « mixtes ».

Inscription :

Concernant les formations «inter-entreprise» :

Toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition d'être formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- par télécopie au numéro suivant : 05 34 09 88 04
- par mail : e.gomez@cm-ariège.fr
- par courrier : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège - service formation
2, rue Jean Moulin - Labarre - BP 26 - 09 001 FOIX Cedex.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation choisie.

Pour confirmation de votre inscription, une convention de stage vous sera adressée en double exemplaire avant le début de la formation. Il faudra nous retourner dans les plus brefs délais à la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège un exemplaire signé.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations «intra-entreprise» ou «mixtes»

Afin de vous satisfaire au mieux, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas.

Prix :

Pour les Artisans/conjoints ou auxiliaires familiaux, la formation peut être prise en charge dès lors que votre bulletin d'inscription nous parvient parfaitement complété et signé et que votre présence au stage est effective. Un chèque de caution vous est demandé à l'inscription, il vous sera restitué en fin de formation. Ce chèque sera de 30 € par journée de formation, sauf pour les modules de l'ADEA où son montant sera de 150 € par module.

Pour les salariés et les autres statuts le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. Le montant par jour est compris entre 217,00 € et 336,00 €. Ce prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation. Les frais de repas du midi sont inclus forfaitairement dans le prix total.

Annulation - report :

Annulation ou report du fait de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation.

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège en informe alors les stagiaires dans les plus brefs délais. En cas de report, il vous incombe de confirmer votre participation à la nouvelle session qui vous sera proposée.

Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège.

Annulation ou report du fait du Client

Tout désistement de dernière minute, moins de 7 jours avant le début de la formation pénalise le bon déroulement des formations programmées. Il entraîne des pertes de prise en charge financière préjudiciables pour l'ensemble des participants :

Pour les Artisans/conjoints ou auxiliaires familiaux, nous encaisserons votre chèque de caution

Pour les salariés et les autres statuts, nous vous facturerons 30% du montant du prix de la formation, à titre forfaitaire.

Substitution

Jusqu'à 24 h avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis et à condition d'en informer la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Ariège par écrit.

Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Facturation et règlement :

Uniquement pour les salariés et les autres statuts, la facture acquittée du stage est adressée dès réception du règlement.

Pour les formations «intra-entreprise» la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention.